

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 janvier 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_002

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
22 + 1 pouvoir

Date de publication : 26 janvier 2023

Le 25 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 janvier 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. TIRARD (pouvoir donné à Mme SCHWENTER),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, Mme LANGLOIS-LENTI

M. BILLET et Mme ROUSSEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**ALIÈNATION DES PARCELLES
BE 658 BE 659 BE 660 BE 661 et BE 684
AU PROFIT DE DOMANYS**

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu l'avis rendu par le service des domaines n°2021-89345-21938 du 20 avril 2021,

VU la délibération 2021_041 datée du 21 mai 2021,

VU la délibération du Conseil d'administration de DOMANYS du 13 décembre 2022,

Vu les échanges intervenus entre DOMANYS et les services municipaux ;

CONSIDERANT le besoin évoqué par le bailleur social DOMANYS pour la construction de 11 logements et qui concerne les parcelles :

Parcelles	Surface
BE 658	549 m ²
BE 659	633 m ²
BE 660	631 m ²
BE 661	649 m ²
BE 684	1 698 m ²
Total	4 160 m ²

CONSIDERANT l'avis des domaines rendu le 20 avril 2021 qui estime la valeur vénale des parcelles objet de la demande de DOMANYS à 62 000 € (SOIXANTE DEUX MILLE EUROS hors taxes et frais de notaire,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal souhaite que soit pris en compte le montant de l'acquisition de ces parcelles soit 18000 € (DIX HUIT MILLE EUROS),

CONSIDERANT également que DOMANYS fera son affaire de la viabilisation des parcelles et de la réalisation de la voirie et que cette voirie sera rétrocédée à la commune.

CONSIDERANT la délibération de DOMANYS du 13 décembre 2022 acceptant la proposition et l'intérêt pour la commune d'accepter de vendre les parcelles pour ce montant (hors taxe et hors frais de notaire),

CONSIDERANT que les engagements réciproques de la commune et de DOMANYS devront être actés pour Domanys via son Notaire Etude Hervé CHANTIER à APPOIGNY de la qui sera chargé de la rédaction de l'acte authentique et que la Commune se ferait assister de son Notaire Maître Julien MILLARD à Saint Florentin ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à DOMANYS les parcelles **BE 658 BE 659 BE 660 BE 661 et BE 684** pour la **somme de 18 000 € (DIX HUIT MILLE EUROS)** hors frais de notaire et d'enregistrement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son remplaçant signer les actes nécessaires à la réalisation de cette vente dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 26 janvier 2023
Le Maire, Yves DELOT,

